



# Sofibus Patrimoine

**Le conseil d'administration accueille favorablement la prise de contrôle de Sofibus Patrimoine par Segro France qui a acquis ce jour 74,9% du capital de la société au prix unitaire de 313,71 € et qui va porter sa participation à 94,4% du capital des droits de vote de la société**

## **Projet d'offre publique d'achat simplifiée obligatoire de Segro France au prix unitaire de 313,71€**

**Paris, le 14 décembre 2020** – Le conseil d'administration de Sofibus Patrimoine s'est réuni ce jour sous la présidence de Monsieur Paul Hottinguer afin de prendre connaissance de la conclusion par Segro France d'accords avec, d'une part, Monsieur Paul Hottinguer, Monsieur Frédéric Hottinguer ainsi que les sociétés Hottinguer Participations Françaises BV, Ocepro SAS, Soplaco SARL, Financière Hottinguer SAS et Heriot NV, et, d'autre part, Madame Véronique Bowdler-Raynar. Ces accords ont été conclus moyennant versement par l'acquéreur d'un prix de 313,71 euros par action Sofibus Patrimoine. Segro France a par ailleurs annoncé avoir conclu, séparément mais aux mêmes conditions, l'acquisition d'un nombre d'actions supplémentaires représentant 9,5% du capital de la société auprès de divers actionnaires minoritaires.

Segro France est la filiale française de Segro plc, première foncière européenne spécialisée en immobilier industriel et logistique, qui détient ou gère un patrimoine de 7,8 millions de m<sup>2</sup> pour une valeur de 11,7 milliards de livres sterling. Le Groupe opère pour le compte de clients professionnels, tous secteurs d'activités confondus, au Royaume-Uni et dans huit pays européens. Segro France est actionnaire de Sofibus Patrimoine depuis le mois de janvier 2018. Elle détenait jusqu'à ce jour 19,5% du capital de la société et est représentée au conseil d'administration.

La réalisation des opérations prévues aux accords susvisés, qui interviendra à compter de la reprise de la cotation, le 15 décembre 2020, permettra à Segro France de détenir désormais 94,4% du capital de la société. Conformément aux dispositions de l'article 234-2 du règlement général de l'AMF, Segro France déposera un projet d'offre publique d'achat simplifiée sur les actions qu'elle ne détient pas.

Dans le cadre de cette opération, Segro France proposera aux autres actionnaires d'acquérir leurs actions pour un prix identique à celui versé en application des accords conclus ce jour, à savoir un prix de 313,71 euros par action Sofibus Patrimoine. Ce prix représente notamment, pour les actionnaires qui choisiraient d'apporter leurs titres à l'offre, une prime de 46,6 % par rapport au cours de clôture de l'action Sofibus Patrimoine le 11 décembre 2020 et une prime de 67,5 % sur la base du cours moyen de l'action Sofibus Patrimoine sur les trois derniers mois pondéré par les volumes.

A l'issue de l'offre publique d'achat simplifiée, Segro France a l'intention de demander la mise en œuvre d'un retrait obligatoire visant les actions Sofibus Patrimoine au prix unitaire de 313,71€.

Le conseil d'administration a accueilli favorablement ce jour la prise de contrôle de Sofibus Patrimoine par Segro France, considérant qu'elle représentait une opportunité de développement pour la société. Le conseil d'administration a également décidé, dans le cadre de cette opération, de ne pas émettre de bons de souscription d'actions « anti-OPA »

Le conseil d'administration de Sofibus Patrimoine sera amené à désigner un expert indépendant conformément aux articles 261-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés

financiers ; il sera chargé de préparer un rapport sur les conditions financières de l'offre publique d'achat simplifiée, dont la conclusion sera présentée sous la forme d'une attestation d'équité.

Le conseil d'administration rendra formellement son avis motivé sur l'offre après avoir pris connaissance des conclusions des travaux de l'expert indépendant de Sofibus Patrimoine.

Enfin, le conseil d'administration note que le calendrier indicatif de l'offre publique sera publié ultérieurement lors du dépôt du projet de note d'information de Segro France auprès de l'Autorité des marchés financiers, qui devrait intervenir avant la fin du premier trimestre 2021.

Il est précisé qu'une nouvelle communication interviendra dans les jours prochains, une fois que les acquisitions d'actions susvisées auront été définitivement réalisées.

La cotation des actions Sofibus Patrimoine sera reprise le 16 décembre 2020.

\*\*\*